



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 MAI 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	Départ après la 1 ^{ère} délibération
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRÉSY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MÉRY	Nathalie FONTAINE	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	Pouvoir de Daniel CLERC
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 ^{ère} délibération
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du Pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2022

Exécutoire le : 05 MAI 2022

Affichée le : 05 MAI 2022

Visée le : 05 MAI 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-02 : Aménagement d'une voie douce sur la commune de Chindrieux dans le cadre du projet d'aménagement du nord du lac – Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac mène actuellement un projet ambitieux d'aménagement de mobilité douce sur le secteur de la Chautagne (projet « aménagement nord du lac »). L'objectif est de créer des liaisons douces entre la ViaRhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers. Ce programme est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement pour un montant de 3 519 000 € TTC.

L'action en cours consiste à réaliser une voie douce entre le carrefour des Apôtres et la gare de Chatillon sur la commune de Chindrieux.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études DYNAMIC CONCEPT.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 60 % prix
- 40% valeur technique

La consultation lancée en mars 2022 concernant les travaux a été attribuée par la Commission des Procédures Adaptées le 03 mai 2022 :

Pour le lot 1, entreprise EFFAGE ROUTE Centre Est :

Tranche 1 (aménagement du carrefour des Apôtres) pour un montant global de 145 077,10 € HT,
Tranche 2 (aménagement de la rue de la gare) pour un montant global de 156 805,44 € HT.

Pour le lot 2, tranche 1 (passerelle), une seule offre d'un montant de 106 994,00 € HT(montant estimatif : 50 000.00 € HT) le lot a donc été déclaré infructueux.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-20AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 mai 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-02 : Aménagement d'une voie douce sur la commune de Chindrieux dans le cadre du projet d'aménagement du nord du lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 05/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 05/05/2022

Numéro de l'acte : d4146 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220503-d4146-DE

Date de décision : 03/05/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)